



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE CHAHID CHEIKH LARBI TEBESSI TEBESSA
FACULTE DES SCIENCES EXACTES ET DES SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA VIE
NIF: 4240 2000 012 0423



AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DE MARCHÉ

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le Doyen de la Faculté des Sciences Exactes et des Sciences de la Nature et de la Vie informe l'ensemble des soumissionnaires participants à l'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales N° 03/2025 relatif au 'Entretien et réparation des bâtiments administratifs, pédagogiques et de recherche paru le 22/07/2025 dans les quotidiens 'Al-Machwar politique' et le 24/07/2025 Dans le quotidien 'Le National' qu'après analyse et évaluation des offres, en fonction des critères de sélection indiqués dans le cahier des charges, le marché est attribué provisoirement comme suit :

N°	Période	Soumissionnaires	NOTE Technique	Montant de la soumission DA/TTC	OBS
01	Travaux de peinture de la bibliothèque de la faculté	Entreprise de travaux de construction à toutes ses étapes Harehr Abdelghani Nif: 18512270006819001201	26.28	3.738.980,00 DA Après correction	L'offre techniquement qualifiée et la moins-disant
02	Travaux de menuiserie générale au niveau de la bibliothèque de la faculté	Eurl Bleu Glass Chiraitia Adel Nif: 002419009583781	36	6.869.675,00 DA	L'offre techniquement qualifiée et la moins-disant
03	Travaux de menuiserie générale au niveau des blocs des laboratoires pédagogiques A et B	Eurl Bleu Glass Chiraitia Adel Nif: 002419009583781	36	2.172.940,00 DA	L'offre techniquement qualifiée et la moins-disant

Les soumissionnaires intéressés à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, peuvent se rapprocher auprès des services de la Faculté des Sciences Exactes et des Sciences de la Nature et de la Vie au plus tard trois (03) jours à compter du 1^{er} jour de la publication du présent avis.

Conformément à l'article 56 de la loi n° 12/23, fixant les règles générales relatives aux marchés publics, et l'article 82 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, un délai de dix (10) jours est accordé aux soumissionnaires pour des éventuelles réclamations, à compter de la première parution du présent avis. Les recours doivent être adressés à Monsieur le Président du comité des marchés publics compétent.

Le National - 16/09/2025

ANEP-2523005496

Chers Annonceurs !

Pour vos annonces,
nous mettons à votre disposition
nos espaces à des prix inédits,
et des maquettistes qualifiés.



Contactez-nous :

Tél / Fax : 038.45.94.45 /
038.40.92.06
Mobile : 05.59.74.92.69

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Ministère de l'Habitat, L'Urbanisme et de la Ville
Office de Promotion et de gestion Immobilière
De la Wilaya d'Ouled Djellal



وزارة السكن و العمران و المدينة
ديوان الترقية والتسيير العقاري لولاية أولاد جلال

Mise en demeure par voie de publication

N.I.F : 002351025706319

Suite au retard considérable enregistré au niveau de ces chantiers, l'office de promotion et de gestion immobilière d'Ouled Djellal met en demeure les entreprises suivantes :

ENTREPRISE	ADRESSE	N° Marché	Date d'approbation	Projet
Entreprise des grand Travaux Public et Hydraulique et Construction Boudjedallah el Sadik	Cité Moulton N°= U9 commune Tamennacot	2025/006	27/05/2025	Réalisation avec VRD des 20/40/1000 L.P.I. Type F3 à CHEAIBA (Ataf el Mahalin) Prog 2024 Tranche Complémentaire
Entreprise des grand Travaux Public et Hydraulique et Construction Boudjedallah el Sadik	Cité Moulton N°= U9 commune Tamennacot	2025/009	15/06/2025	Réalisation avec VRD des 20/40/1000 L.P.I. Type F3 à CHEAIBA (Bir Neam) Prog 2024 Tranche Complémentaire

Pour:
- Renforcer le chantier, en moyens humains et matériels afin d'accélérer les travaux.
- Rattraper le retard enregistré sur le planning d'avancement des travaux et cela dans un délai de 08 jours à compter de la date de la première parution de la présente mise en demeure dans les quotidiens nationaux ou le Bomop.
- Faute par ses entreprises d'obtempérer sous huitaine, il sera appliqué les dispositions réglementaire allant à la résiliation au tort exclusif de l'entreprises.

Le National - 16/09/2025

ANEP-2523005470

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE ANNABA
DIRECTION DE L'URBANISME DE L'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION
NIS : 0002.2301.50078.53

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DU MARCHÉ

En application des dispositions des articles 46 et 52 de la loi N° 23-12 du 05 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et de l'article 65 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, La Direction de L'Urbanisme de L'Architecture et de la Wilaya de Annaba informe l'ensemble des soumissionnaires des résultats de l'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales N° 16/2025 Paru aux quotidiens nationaux Esarh , Le National Eco concernant l'opération : Révision Du Plan d'Occupation Des Sols (P.O.S) Gantra Extension Commune Sidi Amar

Projet	BET	Note Technique /100	Montant Da(TTC)	Délai (mois)	Nif	Observations
Révision Du Plan d'Occupation Des Sols (P.O.S) Gantra Extension Commune Sidi Amar	Centre d'études et de réalisation en urbanisme Urbain Annaba	100.00	6 045 200.00	07 mois	000023036302972	Offre moins disant parmi les offres techniques qualifiée

- Les soumissionnaires intéressés sont invités à se rapprocher des services, de la Direction de l'Urbanisme de l'architecture et de la Construction au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché pour prendre connaissance des résultats d'évaluation de leurs offres techniques et financières
Les soumissionnaires qui contestent le choix du service contractant peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés de la Wilaya de Annaba dans un délai de dix (10) jours à compter de la première date de publication du présent avis aux quotidiens nationaux et au BOMOP en prenant en considération, si le dernier jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire le recours est prolongée au jour ouvrable suivant, conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de services publics.

Le National - 16/09/2025

ANEP-2523005445

Chers Annonceurs !

Pour vos annonces,
nous mettons à votre disposition
nos espaces à des prix inédits,
et des maquettistes qualifiés.



Contactez-nous :

Tél / Fax : 038.45.94.45 /
038.40.92.06
Mobile : 05.59.74.92.69